

Les crédits

des services policiers qui étaient directement reliés aux responsabilités appartenant uniquement au gouvernement fédéral. Cela laisse environ 700 millions de dollars pour des activités qui sont exercées selon des accords de partage des coûts avec les provinces et les municipalités. On n'a pas cité ce chiffre.

Parlons donc des 700 millions—il s'agit encore une fois de chiffres ronds—qui sont maintenant portés au compte des provinces au taux d'environ 7 p. 100, ce qui, toujours en chiffres ronds, donne environ 500 millions. Parlons un peu de la façon dont se fait ce partage des coûts.

Les coûts associés aux améliorations apportées aux immobilisations n'y figurent pas du tout. Aucune des dépenses concernant la construction de casernes ou d'immeubles, et dont le coût s'élève à environ 35 millions de dollars, n'est portée à la charge des provinces ou des municipalités. C'est une dépense entièrement à la charge du gouvernement fédéral.

De plus, lorsque nous discutons de loyer pour l'usage de ces bâtiments, eh bien le chiffre qui a été utilisé par le passé était de 5 \$ le pied carré, dont les provinces paient 70 p. 100. Elles doivent donc déboursier 3,50 \$ le pied carré.

Comparons cela avec les loyers exigés par les provinces lorsque nous louons des installations semblables pour la GRC dans une municipalité. Elles exigent 15 \$ le pied carré.

Parlons donc de l'ensemble de la situation en tenant compte de ces chiffres. Il n'est pas question de retirer les services. Nous n'envisageons rien qui risque de détruire la GRC. Nous discutons d'une mesure qui me semble raisonnable, puisqu'elle vise à décharger le gouvernement fédéral d'une partie des coûts qu'il serait plus approprié que les provinces et les municipalités absorbent.

La GRC accomplit beaucoup de tâches qui intéressent uniquement le gouvernement fédéral, et celui-ci ne demande pas aux provinces d'assumer une partie des coûts pertinents.

Certaines des suggestions formulées aujourd'hui sont, à bien des égards, injustes envers la GRC. Le gouvernement n'a certainement pas l'intention de causer un préjudice à ce corps policier.

Je voudrais fournir quelques précisions au sujet des paiements de transfert. Le député de Strathcona, qui nous a crié des noms avant de quitter la Chambre, nous demandait de lui dire comment le Manitoba allait trouver une somme supplémentaire de 90 millions de dollars au cours des dix prochaines années. J'ai vérifié auprès des responsables au ministère du Solliciteur général, et ceux-

ci ne savent absolument pas d'où sort ce chiffre. Pour autant que je sache, ce montant est fictif.

Si nos négociations aboutissent, et j'insiste sur le si, il ne s'agira pas d'une transaction ponctuelle. Quelles que soient les mesures prises et quelles que soient les augmentations de coûts, celles-ci s'étaleront sur plusieurs années, peut-être cinq ans, voire dix ans. Encore une fois, aucun des chiffres que j'ai pu obtenir ne permet de conclure que le Manitoba devra trouver une somme supplémentaire de 90 millions de dollars au cours de la prochaine décennie. Parce que les négociations sont en cours, je ne crois pas que ce soit possible de donner un chiffre exact mais, si vous me demandez mon avis, je dirais que ce serait probablement moins de la moitié de ce que le député a avancé.

La députée de l'Île-du-Prince-Édouard a parlé de la réduction des paiements de transfert. Je veux lui donner quelques chiffres. En 1984-1985, lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, le gouvernement fédéral versait 207,1 millions de dollars à l'Île-du-Prince-Édouard sous forme de paiements de transfert. En 1990-1991, l'exercice qui vient de prendre fin, cette province a reçu 313,9 millions de dollars, une augmentation de plus de 50 p. 100. Encore une fois, il faut placer les choses dans ce genre de contexte parce que, à entendre parler les députés de l'opposition aujourd'hui, on croirait que le gouvernement fédéral n'a rien fait d'autre que réduire ses responsabilités. Les chiffres prouvent le contraire. Encore une fois, il y a eu une hausse de 50 p. 100 pour l'Île-du-Prince-Édouard.

Dans ma province, le Manitoba, le montant des transferts du gouvernement fédéral à la province est passé, en chiffres ronds, pour l'exercice qui vient de se terminer, de 1,2 milliard de dollars en 1984-1985, à environ 1,9 milliard de dollars en 1990-1991, soit une augmentation de 700 millions de dollars. C'est encore une hausse des transferts aux provinces pour les aider à assumer leurs responsabilités dans les domaines des soins de santé, de l'aide sociale et d'autres genres de programmes.

Je vois que le député de Kootenay-Ouest est présent. Parlons un peu de sa province, la Colombie-Britannique. Quand nous sommes arrivés au pouvoir en 1984, la Colombie-Britannique recevait 2,26 milliards de dollars du gouvernement fédéral. Pour l'exercice qui vient de s'écouler, elle a reçu un peu plus de 3,1 milliards de dollars, soit une augmentation substantielle de 800 millions de dollars environ, une autre hausse depuis que nous formons le gouvernement.

Nous demandons aux provinces de supporter une augmentation des coûts, mais nous leur transférons également des sommes supplémentaires pour leur permettre d'assumer certaines de ces responsabilités.